



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

PROCES-VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE / AGA

The Main Conference Centre – Dublin Castle
Mercredi 14 septembre 2016
09h00 – 10h30

1. Accueil et présentations

Olivier Le Nezet, président de séance de l'assemblée générale et président du CCEOS, a accueilli les membres et les observateurs à la réunion. La liste de tous les participants est annexée à ce procès-verbal. Des excuses ont été reçues des personnes absentes suivantes : Jesús Angel Lourido García (Puerto de Celeiro, OPP-77), Siobhán Egan (Birdwatch Ireland), Dominique Thomas (OP CME), Sean O Donoghue (KFO), Despina Symons (EBCD), Kevin McDonnell (WSFPO), Lydia Chaparro (Fundació ENT), Paul Françoise (CDPMEM 14), Alain Coudray (CDPMEM 22), Paul Trebilcock (CFPO) et Glenn QUELCH (observateur de l'AECP). Le président du comité exécutif a indiqué qu'il serait en retard en raison de vols retardés.

Le président de séance a donc proposé de modifier l'ordre du jour¹ pour reporter le point 2 à un moment où le président du comité exécutif serait disponible. L'ordre du jour a été adopté avec cette note. Les points d'action suivants de la dernière réunion à Dublin (15 septembre 2015) ont été accomplis :

2. Décision : le rapport annuel de l'exercice 10 et le plan de travail annuel de l'exercice 11 ont été approuvés par consensus par l'AGA et les membres de l'assemblée générale.
3. Le CC va écrire aux états membres qui soutiennent le CCEOS pour leur demander d'augmenter leur contribution annuelle.
4. Décision : L'AGA et les membres de l'assemblée générale ont pleinement approuvé le budget proposé pour l'exercice 11.

L'action suivante reste en cours :

1. Suite à une clarification de la Commission, le secrétariat va actualiser les règles de procédure en fonction de l'acte délégué et faire circuler à l'AG pour approbation, par voie électronique, une fois terminé.
Ce point sera débattu au point 6 de l'ordre du jour.
5. Le secrétariat va charger les commissaires aux comptes de la société de mettre à exécution les exigences de la loi irlandaise de 2014 sur les sociétés pour effectuer les changements au nom de la société le cas échéant. Les critères de cette action seront communiqués, le cas échéant.
Ce point sera traité comme indiqué.

¹ Tous les documents pertinents à la réunion peuvent être consultés sur le site web du CCEOS : [lien](#)

2. (Ancien point 3) Rapport sur le budget et les cotisations

Le secrétariat (Aoibhín O'Malley, Administrateur financier et gestionnaire d'événements) a présenté une mise à jour globale du budget et une vue d'ensemble des cotisations au nom du président de séance et du secrétariat, conformément aux articles 38 et 47 des règles de procédure du CCEOS.

Examen des recettes et des dépenses de l'exercice 11

❖ Recettes de l'exercice 11

- Le CCEOS a reçu les revenus éligibles suivants au cours de l'exercice 11 : 200 000€ de la Commission européenne ; 26 400€ des contributions de six états membres ; 57 250€ de cotisations et une petite somme d'intérêts perçus sur le compte de dépôt du CCEOS.
- Le dernier versement de la subvention de l'UE (c.-à-d. 50 000€) sera payé à la fin de 2016 et dépend de la soumission et de l'approbation des derniers comptes financiers vérifiés, ainsi que de la réception du rapport détaillé de l'exercice 11 du CCEOS.

❖ Dépenses de l'exercice 11

- Le CCEOS est sur la bonne voie pour dépenser autant que possible 100% du budget de l'exercice 11.
- Les principales différences entre le budget de départ et les dépenses à ce jour sont dues aux coûts associés à la réunion d'aujourd'hui, par exemple interprétariat, frais techniques et remboursements.

Mme O'Malley a indiqué à l'assemblée générale les démarches restantes pour conclure les procédures financières relatives à l'exercice 11, en particulier la soumission du certificat de vérification des comptes de la société et la soumission d'un dernier rapport financier et détaillé à la Commission avant le 30 Novembre 2016.

Budget proposé pour l'exercice 12 : Ratification

L'assemblée générale a été informée que le budget provisionnel pour l'exercice 12 a été adopté, en principe, par voie électronique par le Comité exécutif, et doit être soumis à la Commission, avec la demande de subvention, avant le 30 Septembre 2015.

Le résumé financier suivant a été présenté par le secrétariat (Mme O'Malley):

❖ Recettes de l'exercice 12

- **Non-éligible** : des états membres ont offert 80 286€ en prestations en nature en soutien au CCEOS. Ceci comprend le coût nominal des salles de réunion proposées par les états membres, ainsi que la contribution financière du BIM pour les frais généraux et de location du secrétariat, et le temps du secrétaire exécutif et autres membres du personnel BIM. Ces contributions en nature sont un élément essentiel du financement du CCEOS.
Un montant de 3 500€ de la Commission représente les remboursements pour la participation des membres du CC aux réunions de la Commission.
- **Éligible**: les six états membres qui soutiennent le CC ont offert des contributions

individuelles de 4 400 € pour un total de 26 400€. 300 000€ ont été reçus dans le cadre de la convention de subvention spécifique de la Commission et 56 950€ ont été reçus en cotisations de la part de 68 membres.

❖ **Dépenses de l'exercice 12**

- **Non-éligible:** Les revenus de cette source ont été estimés similaires à ceux de l'exercice 11.
- **Éligible:** Estimés similaires à ceux de l'année dernière, la différence la plus notable étant les 50 000 € de la Commission répartis pour l'interprétariat, les remboursements et les frais de réunion pour pouvoir maintenir la participation aux réunions pour des sujets tels que l'obligation de débarquement, et pouvoir organiser de courtes réunions supplémentaires.

Décision : La présentation s'est terminée par la demande du président du CCEOS (M. Le Nezet) de ratifier le budget de l'exercice 12. Le budget proposé pour l'exercice 12 a été pleinement adopté par l'AGA et les membres de l'assemblée générale.

Vue d'ensemble des changements au sein des membres

Le secrétariat (Mme O'Malley) a présenté les membres du CCEOS. Bien que 4 nouveaux membres aient rejoint le CCEOS pour les exercices 11/12 (Rederscentrale VZW, Plateforme de Petite Pêche Artisanale Française, Oceana, Irish Islands Marine Resource Organisation), 1 organisation a quitté le CC au cours de l'exercice 12 (WWF). Environ 63% des membres du CC avaient payé leur cotisation pour l'exercice 12.

Les membres ont été informés que le comité exécutif, dont la taille et la composition devaient être débattus plus tard au cours de la réunion, comprend 22 membres.

3. (Ancien point 4) Taille et structure du comité exécutif

Le secrétariat (Barbara Schoute, Secrétaire exécutive adjointe) a présenté une vue d'ensemble des réglementations qui régulent l'adhésion au comité exécutif et la composition de ce dernier. L'assemblée générale a la responsabilité des décisions relatives aux demandes d'adhésion au comité exécutif, et il a été demandé à la réunion d'étudier les candidatures d'organisations de pêche à petite échelle.

Au cours de l'exercice 11, le comité exécutif comptait 21 membres (14 représentants d'organisations de pêche, 7 groupes d'autres intérêts, 67:33). En juillet 2016, l'assemblée générale a accepté par correspondance la candidature d'adhésion au comité exécutif de Rederscentrale VZW (Belgique), ce qui a fait passer le nombre de membres à 22 pour l'exercice 12.

Le secrétariat avait reçu les candidatures de deux représentants de la pêche à petite échelle : la New Under Ten Fishermen's Association (NUTFA) avait indiqué son intérêt à rejoindre le comité exécutif en 2014, quand tous les sièges de l'industrie de la pêche étaient occupés. Comme il a été communiqué à l'assemblée générale le 31 août 2016, le Irish Islands Marine Resource Organisation (IIMRO) avait également déposé une candidature d'adhésion au comité exécutif. Il a été précisé lors de la réunion qu'un autre nouveau membre de l'assemblée générale, Oceana

(Espagne), a exprimé son intérêt à déposer une candidature à un siège au comité exécutif en tant que groupe d'autres intérêts, mais que la candidature formelle n'est pas encore disponible. Le secrétariat fera suite par correspondance une fois la candidature reçue.

Selon le règlement délégué de la Commission (2015/242), Art 4.3, l'assemblée générale doit nommer un Comité exécutif pouvant compter 25 membres. Après consultation de la Commission, l'assemblée générale pourrait décider de nommer un comité exécutif de 30 membres pour garantir une représentation appropriée des flottilles à petite échelle. Il a été demandé à l'assemblée générale d'étudier les candidatures de NUTFA et IIMRO en fonction de la taille du comité exécutif et de la proportion 60:40 de sièges attribués par le règlement délégué 2015/242:

	Exercice 12	Options de composition du comité exécutif					
<i>Proportion</i>	<i>(71 : 29)</i>	<i>(60 : 40)</i>	<i>(62 : 38)</i>	<i>(59 : 41)</i>	<i>(61 : 39)</i>	<i>(59 : 41)</i>	<i>(60 : 40)</i>
Industrie de la pêche	15	15	16	16	17	17	18
Autres groupes d'intérêt	6*	10	10	11	11	12	12
Total	21	25	26	27	28	29	30

* Pourrait être 7 une fois la candidature d'Oceana formalisée et acceptée par l'assemblée générale.

Les membres irlandais ont indiqué être en faveur de l'augmentation de la représentation des pêcheries à petite échelle, précisant que bien que certains membres du CCEOS représentent à la fois les pêcheries à petite et grande échelle, les questions clés associées à la pêche à petite échelle sont actuellement insuffisamment abordées.

Certains membres français ont demandé si les options autres qu'un comité exécutif avec 25 ou 30 membres seraient acceptables eu égard à la législation exigeant une représentation 60:40. La Commission (Mme Georgitsi) a indiqué que la mise en œuvre stricte de la réglementation nécessite 25 ou 30 membres, la Commission accordera un regard favorable aux candidatures des conseils consultatifs qui peuvent expliquer pourquoi une taille différente (entre 25 ou 30) du comité exécutif est choisie. Le facteur le plus important est que la représentation des pêcheries à petite échelle soit suffisante tout en restant « aussi proche que possible » de la composition 60:40. Le conseil consultatif doit démontrer que le CC est aussi proche que possible de la composition requise ainsi que le raisonnement de la candidature à un nombre de sièges en fonction d'une représentation de tous les intérêts légitimes.

Les membres français ont encore indiqué que puisque 85% des navires de pêche en France sont de petite échelle, la plupart des organisations en France estiment déjà représenter tous les côtés de ce secteur et qu'augmenter le nombre de membres du comité exécutif spécialement pour les pêcheurs à petite échelle créerait un déséquilibre. La représentativité des plus petites organisations a également été remise en question : les représentants de, disons 10 navires, ont-ils suffisamment d'expérience pour remplir un rôle au sein du comité exécutif ? Ils ont indiqué la nécessité de respecter strictement la règle de 60:40.

Le président a indiqué la nécessité pour le comité exécutif de représenter tous les pêcheurs, et qu'entre les différences nationales, une solution n'est pas évidente. Il a noté la nécessité pour les représentants expérimentés de pouvoir avancer l'opinion de l'assemblée générale.

Les groupes d'autres intérêts ont pour leur part précisé qu'augmenter le nombre de sièges du Comité exécutif à 30 pour recevoir d'autres représentants de la pêche, il n'y aurait pas assez des groupes d'autres intérêts pour occuper les sièges.

Les représentants espagnols ont convenu que les pêcheries à petite échelle doivent être représentées mais qu'il faut noter que ces dernières sont déjà représentées par des membres existants du comité exécutif. Un commentaire a été fait selon lequel les représentants de l'industrie en Espagne observent un problème avec certaines associations qui se concentrent sur la représentation de leurs propres intérêts sans réfléchir d'une façon plus internationale. Les résultats du référendum du Royaume-Uni vont également influencer la composition du comité exécutif eu égard à l'équilibre national.

Le président a proposé d'examiner le niveau de représentation au niveau de l'état membre et de demander leur avis aux états membres eu égard à la bonne représentation des pêcheurs à petite échelle afin de pouvoir valider la composition du comité exécutif qui devrait être adoptée. L'assemblée générale doit rechercher le consensus sur une solution, et il a souligné la possibilité avancée par la Commission, d'aller au-delà d'une composition exacte 60:40.

La Commission a indiqué que le consensus serait la meilleure solution, mais que les propositions d'une majorité du conseil consultatif seraient acceptables dans la mesure où une justification est offerte pour améliorer la représentation des pêcheurs à petite échelle.

M. Armstrong, le président du comité exécutif, a présenté ses excuses pour son retard et a indiqué que le nombre de sièges dépend de deux facteurs : la prescription du nombre de sièges par la Commission, et la volonté des représentants à participer. Il a reconnu que le CCEOS compte un nombre réduit de représentants de la pêche à petite échelle, mais a convenu que de nombreux membres de l'industrie représentent des organisations qui comptent des membres de la pêche à petite et grande échelle. Il a également noté que les thèmes pertinents pour la pêche à petite échelle, tels que les espèces sans quota, sont souvent réglementées à un niveau national et non par le biais de la gestion régionale.

Un certain nombre de membres irlandais ont indiqué que bien qu'il soit très bien que l'industrie française ait une représentation équilibrée des différentes pêcheries au sein de leurs organisations, le CCEOS devrait tenir compte du fait que ce n'est pas le cas au Royaume-Uni et en Irlande. Il a été précisé que si des groupes d'autres intérêts indiquent qu'ils ont un problème eu égard à l'augmentation de la proportion des représentants de la pêche, ceci devrait être entendu.

Le président a conclu qu'il n'est pas possible de décider d'un élargissement du comité exécutif sur la base de la discussion, et que le comité exécutif doit continuer sur la base de 25 membres pour le moment. Il a été demandé au Comité exécutif d'étudier la question de la représentation équilibrée de toutes les parties prenantes, et il faudrait demander leur opinion aux états membres.

ACTION: Le Comité exécutif doit étudier la question de la représentation équilibrée de toutes les parties prenantes, et il faut demander aux états membres une vue d'ensemble des différentes flottilles par nationalité.

4. (Ancien point 2) Rapport annuel du président du CCEOS

Le président du CCEOS (Bertie Armstrong), a présenté le rapport annuel de l'exercice 11 (1^{er} octobre 2015 – 30 septembre 2016) et le plan stratégique annuel (c.-à-d. programme de travail) de l'exercice 12 (1^{er} octobre 2016 – 30 septembre 2017), conformément aux articles 19 et 38 des règles de procédure du CCEOS, telles qu'elles ont été amendées en janvier 2013.

Travail réalisé au cours de l'exercice 11

Le président de séance a passé en revue les réunions, actions et produits du CCEOS au cours de l'exercice 11. Le président a précisé que bien qu'anticipées, la préparation de l'obligation de débarquement (LO) et la rédaction de la recommandation commune pour le plan relatif aux rejets avec les états membres des EOS, ont exercé une rude pression sur le programme et le budget du CC. En janvier, le secrétariat s'est agrandi avec le recrutement d'un gestionnaire de développement de projet et des communications, et après le départ de Joanna McGrath, Aoibhín O'Malley, nouvel administrateur financier et gestionnaire d'événements, a démarré à la fin du mois de mars.

Priorités de travail pour l'exercice 12

Le président de séance a résumé le principal axe de travail du CCEOS dans les domaines clés suivants :

Priorité :

1. Obligation de débarquement
 - Mises en œuvre et recommandations pour 2018 et au-delà ;
 - Contrôle et mise en vigueur ;
 - Ateliers d'information sur les espèces envahissantes.
2. Propositions de la CE (Mesures techniques, Plan pluriannuel EOS)
3. TAC et quotas
4. Mesures de gestion par espèce :
Merlu du nord, baudroie et cardine, langoustine, sole (VIId), complexe raies et pocheteaux, bar
5. Préparation de la révision de la PCP en 2022

Zones générales de travail :

- a) Améliorer la qualité des données scientifiques et économiques
 - Benchmark de la mer d'Irlande
 - Projet MAREFRAME
- b) Contrôle et conformité
 - Révision des mesures techniques
 - ACCP
 - Coopération avec le groupe d'experts en contrôle des états membres
- c) Régionalisation
 - Implications de la sortie du Royaume-Uni de l'UE (Brexit)

d) Procédures de travail

- Amélioration de l'efficacité du CC,
- Communications et diffusion

Le président du CCEOS a encouragé tous les membres à apporter leurs commentaires et contributions dès que possible et à aider le secrétariat avec le travail de préparation nécessaire eu égard à leurs idées ou propositions pour uniformiser les finances et l'expertise du CCEOS.

Proposition de calendrier des réunions de l'exercice 12

Le président du CCEOS a présenté aux membres un calendrier provisoire des réunions confirmées et prévues de l'exercice 12. Ce calendrier peut être consulté sur le site web du CCEOS ([lien](#)). Les membres de l'AGA et de l'AG ont approuvé le calendrier provisoire dans le cadre du plan stratégique annuel pour l'exercice 12. Les membres de l'AGA et de l'AG ont décidé que de courtes réunions (par exemple groupes de discussion et groupes de rédaction des recommandations) seront organisées à proximité de trois assemblées générales, en fonction des priorités de travail et de la disponibilité du budget.

Décision : Le rapport annuel de l'exercice 11 et le rapport stratégique annuel de l'exercice 12 (c.-à-d. le programme de travail incluant le calendrier des réunions) ont été approuvés par consensus par les membres de l'AGA et les membres de l'assemblée générale.

5. Conséquences du référendum du Royaume-Uni

Le président du CCEOS (Bertie Armstrong), a informé la réunion que peu de choses ont changé depuis la décision par référendum du Royaume-Uni de quitter l'UE (Brexit). Le Royaume-Uni étudie toujours les possibilités eu égard à la mise en œuvre des changements de politique et pour le moment, il n'y a pas lieu pour le conseil consultatif de s'adapter à la nouvelle situation.

En ce qui concerne les conséquences ultimes pour le CCEOS, le président a noté que la mise en œuvre de l'article 50 pourrait avoir pour résultat une position par défaut où le Royaume-Uni deviendrait un état côtier, doté de droits et responsabilités correspondants pour sa propre ZEE. Ceci signifiait que les représentants du Royaume-Uni au sein du conseil consultatif devraient revoir leur position. Le président a estimé que bien qu'il soit toujours important que les membres du Royaume-Uni continuent de faire partie de la procédure consultative, il ne serait pas opportun qu'ils fassent partie de la direction. Comme annoncé à la réunion du comité exécutif en juillet 2016, le président a officiellement annoncé sa démission en tant que titulaire de la fonction car il ne pensait pas que sa présidence puisse être réconciliée avec sa position en tant que représentant d'une organisation du Royaume-Uni.

En ce qui concerne les autres membres britanniques du CCEOS, le président a noté que la période entre la mise en œuvre de l'Art. 50 et Brexit serait une période au cours de laquelle le conseil consultatif devrait se montrer vigilant à ce que les membres britanniques n'influencent pas outre mesure l'opinion du conseil consultatif. Eu égard à l'avenir, le président a encouragé le conseil consultatif à examiner la région dont le conseil consultatif serait responsable.

Le président de la réunion a conclu que bien que les conséquences du Brexit seront importantes pour l'avenir du conseil consultatif, il est également important de lire le message

envoyé par des membres du public, et il a encouragé la Commission et le PE à prendre note du message selon lequel les pêcheurs ne sont pas d'accord avec les normes de l'UE, et d'en tenir compte lors de la rédaction des propositions de législation.

L'industrie française a spécialement noté qu'il faudrait au moins 2 ans pour que le Royaume-Uni sorte de l'UE et que cela serait organisé non seulement au sein de l'UE mais que des discussions bilatérales joueraient également un grand rôle. Bien que le Royaume-Uni puisse laisser derrière la PCP, il ne faut pas oublier que les conventions internationales telles que la convention des nations unies sur le droit de la mer (CNUDM) a également été signée par le Royaume-Uni et que ce dernier devra continuer de respecter ces conventions. M. Lefèvre a rédigé un document détaillé pour son organisation, afin d'envisager les conséquences du Brexit, incluant les options pour le conseil consultatif d'ouvrir des possibilités entre toutes les pêcheries concernées.

Il a été généralement convenu que de nombreuses conventions internationales continuent de s'appliquer au Royaume-Uni ainsi qu'à l'UE et que la position du Royaume-Uni eu égard à ces conventions ne changeraient pas en raison du Brexit. Les représentants des groupes d'autres intérêts ont indiqué qu'ils espèrent que l'industrie du Royaume-Uni conservera cette attitude, et poursuivra son engagement à travailler vers des objectifs partagés pour des avantages mutuels.

L'industrie espagnole a souligné l'importance d'aborder les avantages mutuels dans les négociations, mais a également indiqué que le conseil consultatif doit se préparer à la promulgation de l'article 50, et a convenu que le président du comité exécutif doit être remplacé par une personne extérieure au Royaume-Uni, comme ça a été le cas pour le conseil consultatif pélagique.

Le président de la réunion a conclu que le sujet serait étudié plus en détail lors du comité exécutif.

6. Règles de procédure – mise à jour par le secrétariat

Le secrétariat (Barbara Schoute) a mentionné que conformément à ce qui a été décidé lors de la dernière réunion, le secrétariat travaille à l'actualisation des règles de procédure. L'intention était d'adapter les règles au dernier règlement délégué (2015/242), et d'uniformiser le texte en vue d'améliorer la transparence des procédés et des procédures sans modifier les règles. Ce travail est toujours en cours et les membres que cela intéresse sont invités à contacter le secrétariat s'ils ont des questions ou des suggestions.

7. Résumé par le président de séance des actions convenues et décisions adoptées

Décision	
1	Le rapport annuel de l'exercice 11 et le plan de travail annuel de l'exercice 12 ont été approuvés par consensus par l'AGA et les membres de l'assemblée générale.
2	L'AGA et les membres de l'assemblée générale ont pleinement approuvé le budget proposé pour l'exercice 12.
Action	
1	Suite à une clarification de la Commission, le secrétariat va actualiser les règles de procédure en fonction de l'acte délégué et faire circuler à l'AG pour approbation, par voie électronique, une fois terminé.
2	Le secrétariat va charger les commissaires aux comptes de la société de mettre à exécution les exigences de la loi irlandaise de 2014 sur les sociétés pour effectuer les changements au nom de la société le cas échéant. Les critères de cette action seront communiqués, le cas échéant.
3	Le Comité exécutif doit étudier la question de la représentation équilibrée de toutes les parties prenantes, et il faut demander aux états membres une vue d'ensemble des différentes flottilles par nationalité.

Document du CC EOS
Président: Olivier Le Nezet
Rapporteur: Barbara Schoute
Contributions: Sara Vandamme

Annexe 1 – Liste des Participants

Membres de CC EOS	
Olivier Le Nezet	Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Bretagne
Emiel Brouckaert	Rederscentrale
Louis Vantorre	Rederscentrale VZW
Marina Le Gurun	Blue Fish
John Crudden	European Anglers Alliance
Dinos Kokosis	European Bureau for Conservation and Development
Bruno Dachicourt	European Transport Federation
Debbie Crockard	Seas at Risk Organisation
Vera Coulho	The Pew Charitable Trusts
Julien Lamothe	Association Nationale des Organisations de Producteurs
Emmanuel Kelberine	Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Élevages Marins des Côtes d'Armor
Serge Larzabal	Comité Local des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Bayonne
Caroline Gamblin	Comité National des Pêches Maritimes et des Élevages Marins
Pascal Coquet	Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Haute-Normandie
Dimitri Rogoff	Comité Départemental des Pêches et des Élevages Marine: CDPMEM 14
Olivier Lepretre	Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins du Nord / Pas de Calais / Picardie
Francois Hennuyer	FROM Nord
Franck Le Barzic	OP COBRENORD
Marc Ghiglia	Union des armateurs de la pêche en France
Sinéad Cummins	BirdWatch Ireland
John Lynch	Irish Fishermen's Organisation
Francis O'Donnell	Irish Fish Producers Organisation
John Woodlock	Irish Seal Sanctuary
Hugo Boyle	Irish South and East Fish Producers Organisation
Patrick Murphy	Irish South and West Fish Producers Organisation
Irene Kingma	Dutch Elasmobranch Society
Geert Meun	Stichting van de Nederlandse Visserij / Dutch Fisheries Organisation (2)
Purificación Fernández	Asociación Nacional de Armadores de Pesca de Gran Sol
Severino Ares Lago	Fundación Rendemento Económico Mínimo Sostible e Social
Lydia Chaparro	Fundació ENT
José Luis Otero Gonzalez	Lonja de La Coruña S.A.
Luis Francisco Marín	Organización de Productores de Pesca de Ondarroa
Mercedes Rodríguez Moreda	Organización de Productores Pesqueros de Lugo (OPP-7)
Juan Carlos Corrás Arias	Pescagalicia-Arpega-Obarco
Liane Veitch	ClientEarth
Thomas Bryan-Brown	Mallaig and North West Fishermen's Association
Barrie Deas	National Federation of Fishermen's Organisations
Alan Coghill	Orkney Fish Producers Organisation
Alex Kinninmonth	Royal Society for the Protection of Birds, representing Birdlife International
Bertie Armstrong	Scottish Fishermen's Federation (1)
Paul Fletcher	Scottish Fishermen's Organisation
Jim Portus	South Western Fish Producer Organisation
Mike Park	The Scottish White Fish Producers Association (1)

Observateurs	
Daniel Lefèvre	Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Basse Normandie
Dana Miller	Oceana
Evangelia Georgitsi	European Commission
Robert Griffin	European Commission
Jonathan Shrives	European Commission
Brendan Price	Irish Seal Sanctuary
John Richardson	The Shark Trust
Mathieu Vimard	OPN
Paul Duane	Sea-Fisheries Protection agency
Richard Brouzes	OPBN
Secrétariat CC EOS	
Conor Nolan	Executive Secretary
Barbara Schoute	Deputy Executive Secretary
Sara Vandamme	Project Development and Communications Manager
Aoibhín O Malley	Financial Administrator and Event Manager